

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit février à dix-huit heure, les membres du conseil d'administration du centre communal action sociale de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 21 février, se sont réunis à la salle du conseil Municipal sous la présidence de Madame Danielle CATREVAUX, vice-présidente

Etaient présents : M. Sébille (Arrivé 18 h 15), Mme Catrevaux, M. Néar, M. Thébaut, M. Valiente (Arrivé 18 h 50) Mme Guillerme, Mme Maillot, Mme Houssaye, Mme Le Mouël, M. Peuron, M. Crolas, Mme Dalino, Mme Guenego, M. Fordos, Mme Masselot

Absents ayant donné pouvoir :

M. Valiente à Mme Catrevaux (Arrivée 18 h 50)

Mme Le Floch à M. Thébaut

Absents : Madame Pasquier

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 14 jusqu'à 18 h 50 puis 15

Absents : 2

Nombre de pouvoirs : 2 (Jusqu'à 18 h 50)

Votants : 14 jusqu'à 18 h 50 puis 15

2023-001 – CCAS – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Madame Catrevaux, vice-présidente expose le bordereau suivant

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2312-1 stipulant qu'il est fait obligation aux Etablissements publics administratifs des communes de plus de 3500 habitants d'effectuer un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

Sur le rapport de Monsieur le Président et sur sa proposition,

Le conseil d'administration,

- PREND ACTE, pour le budget du CCAS, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

A Theix-Noyalo, le 3 mars 2023

La vice-présidente

Danielle CATREVAUX

